

DER/FJ

OBJET: Arrêté complétant l'arrêté en date du 24 septembre 2019 portant ouverture et organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe au titre de l'avancement de grade – Session 2020

ARRÊTÉ Nº DER 6 - 480220.

Envoi Préfecture: 18/02/2020 Visa Préfecture: 18/02/2020 Affichage du: 18/02/2020

au: 48/04/2020

<u>ARRÊTÉ</u>

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- Vu l'arrêté en date du 24 septembre 2019 organisant un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade,
- Vu l'arrêté en date du 29 novembre 2019 complété établissant la liste des membres des jurys de concours et examens professionnels pour le recrutement de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale au titre de l'année 2020,
- Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 15 novembre 2019 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,
- Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury et les correcteurs de l'épreuve écrite,

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est fixée comme suit :

- Monsieur Philippe ETCHEVERRIA, Chef du Pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Atlantiques, Président du Jury
- Madame Alexandra CAZENAVE, Coordinatrice Enfance, Jeunesse et Directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la Ville de BIZANOS.
- Monsieur Pierre SIBHI, Directeur Adjoint du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame Régine DAGUERRE, Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BIARRITZ, Membre suppléant du Conseil d'Administration du Centre de Gestion,
- Monsieur Jean-Louis CALDÉRONI, Adjoint au Maire de BIZANOS, Membre suppléant du Conseil d'Administration du Centre de Gestion,
- Madame Vanessa HORROD, Adjointe au Maire de LONS, Membre suppléant du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Francis GAUSSET, Attaché principal territorial à la Ville d'ANGLET,
- Madame Véronique JUAN, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes des LUYS-EN-BÉARN,
- Madame Christelle DABBADIE, Auxiliaire de soins principal de 1ère classe au CCAS de SALIES-DE-BÉARN, membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.
- En cas d'empêchement, elle sera remplacée par Madame Fabienne LOUSTALOT, Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à la Communauté d'Agglomération PAYS-BASQUE, ou par Madame Julie SOHIER, Adjoint d'animation à la Ville de LESCAR, également membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.

ARTICLE 2ème : Sont désignés en qualité de correcteur de l'épreuve écrite :

- Madame Florence ALBERT, Attaché territorial à la Communauté de Communes du HAUT-BÉARN,
- Madame Alexandra CAZENAVE, Coordinatrice Enfance, Jeunesse et Directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la Ville de BIZANOS,
- Monsieur Philippe ETCHEVERRIA, Chef du Pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Atlantiques.
- Monsieur Jean-Michel HÉRITEAU, Attaché principal territorial à la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse à la Ville de SAINT-JEAN-DE-LUZ.

ARTICLE 3ème: Les autres dispositions de l'arrêté en date du 24 septembre 2019 demeurent sans changement.

ARTICLE 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

PAU, le 18 février 2020

LE PRÉSIDENT

Michel HIRIART Maire de BIRIATOU Président de la Fédération Nationale

des Centres de Gestion

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

s Pyrénées-Atlantiques r - CS 40609 - 64006 PAU Cedex rnet: www.cdg-64.fr

2/2